

Ferme de la Pépinière  
BP 281, 98830 Dumbéa

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	N° 24.965	- 8 AOUT 2013						
AFFECTÉ	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAP	SPPR	SCB	SAPA
COPIE								
OBSERVATIONS	à 12/100 2601 Ed8. → SD (en en pour SIP)							

Monsieur le Directeur de l'Environnement  
BP 3718, 98846 Nouméa CEDEX

Objet : Informations concernant la ferme de la Pépinière.  
Référence : votre courrier N° 2012-27595/DENV du 23 Juillet 2012.

Monsieur,

Suite à votre courrier du 23 juillet 2012, je souhaite vous faire part de plusieurs informations concernant mon exploitation et mes projets.

Tout d'abord, je suis en sommes en cours de création d'une société lui permettant de prendre une part active dans mon activité à moyen terme. Je suis dans l'attente de l'aboutissement de cette démarche pour vous faire parvenir un porté à connaissance de changement d'exploitant et je souhaiterais que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter soit directement au nom de la future société.

Par ailleurs, j'ai pour projet de m'associer avec d'autres producteurs d'œuf afin de délocaliser une partie de notre production (poussins et de poulettes). Le problème est d'acquérir le terrain sur lequel installer cette nouvelle exploitation, nous avons entamé plusieurs démarches qui n'ont pas abouti à l'heure actuelle mais nous continuons nos recherches. Si ce projet se concrétisait, le cheptel sur ma ferme descendrait en dessous du seuil de mon actuelle autorisation d'exploiter, je n'aurais donc pas besoin de faire une nouvelle demande pour le moment.

Enfin, j'envisage d'investir dans un système de traitement des fientes qui me libérera des contraintes de stockage et d'épandage et qui limitera l'impact de ma ferme sur la qualité de vie de mon voisinage (absence de mouches, pas d'odeur) et sur la qualité de l'environnement. Cependant, c'est un investissement qui s'élève à 200 millions de francs, cela nécessite donc une période de réflexion et de concertation avec mes collaborateurs et avec les institutions. De plus, si ce projet abouti, je souhaiterais développer ma production. Toutefois, je ne suis pas en mesure aujourd'hui d'évaluer l'augmentation de cheptel dont j'aurai besoin. De ce fait, je ne peux pas pour l'instant faire de demande d'autorisation d'exploiter car je ne saurais pas quel cheptel déclarer.

Je serai tout à fait disposé à vous transmettre un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dès lors que la création de ma nouvelle société sera achevée et que j'aurais des réponses plus précises concernant l'éventuelle délocalisation d'une partie de mon élevage et le traitement de mes fientes de poule.

J'espère que vous prendrez compte de ces informations et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Gérant de la SARL NOGOUTA PROMOTION  
B.P. 742  
98 890 PAITA  
Tél : 77 33 70

NOUMEA, le 25 juillet 2013

à

Monsieur le Directeur de l'Environnement de la province Sud  
Service de la Prévention des Pollutions et des Risques  
Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

Objet : transmission des résultats du bilan 24 heures  
Référence : V/lettre n°2013-22896/DENV du 09/07/2013

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre courrier cité en référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la livraison de la résidence « Le Parc du NOGOUTA » est en cours de réalisation, ce qui explique le fait que vos services n'aient pas été rendus destinataires du bilan 24 heures.

S'agissant de la mise en service de la station d'épuration, elle a eu lieu le 11 juillet courant.

Enfin, pour votre complète information, les exploitants sont les SCI « Parc du NOGOUTA 10 », « Parc du NOGOUTA 6 », et « Parc du NOGOUTA 4 » domiciliées à la Calédonienne d'Ingénierie BP 232 – 98 845 NOUMEA CEDEX.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE	31 JUIL. 2013						
	N°	23 886						
	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						<input checked="" type="checkbox"/>		
COPIE								
OBSERVATIONS	✗							
1/09/13 V. → 161 08/08 SD								

Le gérant,



Dumbéa, le 30 JUIL. 2013

BP 2517  
98846 NOUMÉA CEDEX  
Tél : (687) 46 70 00  
Fax : (687) 46 70 01  
www.secal.nc

DENV - Direction de l'ENVironnement  
19 avenue du Maréchal Foch - 2e étage  
BP 3718  
98846 NOUMÉA CEDEX

A l'attention de  
Bureau de l'Environnement Industriel et des ICPE

N/réf. 2013-58687 VGU/VM  
Opération n° 1801 - ZAC DE PANDA-STEP  
Objet : Déclaration de mise en service de la station d'épuration de la ZAC PANDA

Opération suivie par

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier N°2013-22896/DENV, nous vous informons que la station d'épuration de la ZAC PANDA, classée ICPE, est mise en service depuis le 28 Juin 2013.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Le Chef de Projet  
Dumbéa sur mer et Panda*

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE	- 2 AOUT 2013							
Direction de l'Environnement	N° 24 129	Dir	CM juin.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ							✓		
COPIE									
OBSERVATIONS	7/08/13 → BSI → SD								

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Siège social : 40, rue Félix Trombe  
Koutio - 98835 DUMBÉA  
RCS 71 B 035204  
Ridet 035 204/001  
contact@secal.nc  
S.A.E.M. au capital de 565 000 000 CFP

Agence Nord : BP 1  
98825 POUEMBOUT  
Tél : (687) 47 73 80  
Fax : (687) 47 73 89  
pouembout@secal.nc

réf doc : 58687